

Piscator

E A U | P Ê C H E | E N V I R O N N E M E N T

Fédération de l'Aveyron de pêche et de protection du milieu aquatique | www.pecheaveyron.fr

« Là où le péril croît, croît aussi ce qui sauve » F. Hölderlin



Surenchère réglementaire, attaques animalistes et revirement de l'État sur la protection de la biodiversité affaiblissent un peu plus la pêche associative. En Aveyron, ses responsables attendent toujours des mesures fortes en faveur des milieux aquatiques de plus en plus contraints.

Fédération ©

Récemment dénoncée comme un « leurre », dans ces colonnes (Piscator n°39), la réglementation continue pourtant de produire de drôles de recettes. Comme imposer chez des fédérations voisines, tel type d'hameçon pour dynamiser les populations de truites. Pendant que les animalistes et la LPO tapent comme des sourds sur la pêche de loisir et soutiennent le pillage des lacs et des rivières françaises par les cormorans, oiseaux exclusivement piscivores, beaucoup d'adhérent(e)s se demandent quand même si écraser ses ardillons ne pouvait pas attendre un peu. D'autant plus qu'au même moment, et sur d'autres fronts, la situation ne s'est franchement pas améliorée. Alors que l'opinion publique s'était plutôt rangée du côté made in France, pour dénoncer le traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur, des parlementaires et le gouvernement ont vite fait d'autoriser aux agriculteurs français ce que leurs représentants refusaient à leurs homologues sud-américains : une agro-industrie sans limite. Le projet de loi « *Libérer les contraintes liées à l'exercice du métier d'agriculteur* » pourrait permettre donc, de réutiliser les insecticides tueurs d'abeille, larguer des pesticides par drone, creuser de nouvelles méga-bassines ou agrandir des élevages industriels, etc. Toute une série de mesures, qui ajoutées à des pratiques encore trop peu agro-environnementales, n'augurent toujours rien de bon. Ni pour la santé des populations et des agriculteurs en première ligne, ni pour des milieux souvent mal en point, ni encore pour les promoteurs des gestes « écocitoyens », dont le moral risque d'en prendre encore un

coup. Cette situation, en apparence confuse, se termine toujours de la même manière : les modèles dominants continuent d'imposer et d'orchestrer leur vision du monde. « La raison du plus fort est toujours la meilleure », écrivait Jean de La Fontaine (1621-1695). Mais à quel prix !

RÉDUIRE LA MARÉE NOIRE

Dans cette arène où la guerre fait rage, il faut évidemment revenir sur le difficile combat que mène actuellement le monde de la pêche pour réguler le Grand cormoran. La situation est devenue si catastrophique en France et ailleurs, qu'une enquête à l'échelle européenne sur les dommages causés par cet oiseau a été récemment présentée au Conseil européen à Bruxelles. À l'origine de ces investigations, la Commission consultative européenne pour la pêche et l'aquaculture dans les eaux intérieures, la fédération des producteurs aquacoles européens et l'Alliance européenne des pêcheurs à la ligne. À n'en pas douter, les débats devraient porter notamment sur le statut « d'espèce protégée », dont bénéficie depuis 1979 le Grand cormoran. Aujourd'hui, les observateurs l'estiment injustifié, au regard des effectifs en hausse constante et des dégâts causés par cet oiseau migrateur, qui de plus, a tendance à se sédentariser.



Pixabay ©

En attendant des réponses juridiques au niveau européen, l'autre grand dossier concerne la rédaction des plans de régulation. Depuis que le Conseil d'État a fort justement rétabli ce droit (arrêté du 8 août 2024), des impacts significatifs doivent être avérés sur des espèces de poissons spécifiques (*). C'est à cette condition, notamment, que les tirs de régulation réclamés par la Fédération Nationale de Pêche en France (FNPF) et les fédérations départementales de pêche (lire l'interview page 2), pourront être autorisés, avec un plafond fixé à 20 %, maximum, du nombre d'oiseaux recensés en 2020-2021 (arrêté 26 février 2025). Tout en actant la décision du Conseil d'État, la LPO et sa poignée d'idéologues autoritaires, continuent de justifier la protection pure et dure du cormoran, au prétexte que « *L'enjeu n'est pas de sauvegarder le loisir de quelques pêcheurs, mais de bien préserver la biodiversité* ». Une position sans surprise, qu'apprécieront certainement les 20 000 pêcheurs aveyronnais (1,3 millions en France), qui ces dernières années ont dénoncé dans le département le prélèvement annuel de 180 tonnes de poissons, par le cormoran, le fameux oiseau qui préserve la biodiversité. Dans ce combat qui s'annonce difficile, les responsables de la pêche associative attendent des élus locaux et des parlementaires une réelle prise de conscience des enjeux. Car c'est bien une mouvance liberticide, minoritaire et active parfois au plus haut niveau qui ébranle à bas bruit, ou de manière spectaculaire, le monde rural et ses racines profondes. ■

(*) Lamproie de Planer, truite fario, ombre commun, brochet, vandoise, loche de rivière, chabot.

ÉDITO JEAN COUDERC

Président de la fédération
départementale



TANT QU'IL Y AURA DES POISSONS DANS LES RIVIÈRES...

Chers lecteurs et lectrices bonjour ! En tant que représentant d'une structure chargée de préserver et améliorer l'état des milieux aquatiques, je me suis tout naturellement intéressé à la loi proposée pour libérer des contraintes le monde agricole. En constatant que certaines pratiques, déjà pénalisantes pour les milieux et inadaptées au changement climatique étaient renforcées, j'ai eu comme beaucoup, le sentiment d'assister à une fuite en avant, qui sur le fond ne règle rien. Après plus de quarante ans passés au service de la pêche aveyronnaise, cette loi et les retours en arrière qu'elle implique, me fait prendre conscience, une fois de plus, à quel point, notre tissu associatif pêche, n'a pas su rendre suffisamment visibles et familiers, les milieux aquatiques qui nous entourent, et plus particulièrement les poissons qui les habitent. Bien que l'empathie pour l'ours des Pyrénées ou un bébé panda soit plus « naturelle » et spontanée que pour le barbeau commun, des pistes restent à creuser pour créer ou recréer un lien fort entre les populations et les rivières, les lacs et les ruisseaux si indispensables au quotidien de tous.

Nous avons également échoué dans le projet de faire admettre une idée simple. Quand le poisson est présent dans le milieu, et dans des densités satisfaisantes, cela signifie en principe que le milieu se porte plutôt bien. En défendant des milieux de qualité profitables à tous, la biodiversité est bien sûr l'autre bénéficiaire des actions que nous menons. Or, contre toute attente, et depuis plusieurs années, des associations censées défendre la biodiversité, estiment que les poissons n'en font pas partie. Je fais allusion ici aux responsables de la LPO, qui en 2022, ont obtenu l'arrêt des tirs de régulation des cormorans, qui pourtant détruisent à petit feu, le cheptel piscicole aveyronnais (lire page 2). Une position extrémiste indéfendable, qui en dit long sur la fracture de ce pays, où, décidément, des minorités en imposent toujours plus... au plus grand nombre. Je voudrais une fois encore insister sur un point essentiel. La présence des poissons restera toujours un indicateur biologique, un révélateur des impacts et des dysfonctionnements, causés par les activités humaines. Que peut-on dire aujourd'hui, à ce propos, sinon que la pêche de loisir se retrouve prise dans un étau où sa marge de manœuvre devient de plus en plus réduite. Si la présence de poissons constitue un indicateur biologique intéressant pour étudier l'état de nos milieux, ils sont là aussi pour nous rappeler tous les joyeux moments qu'ils nous procureront cet été. Je vous souhaite donc d'heureuses parties de pêche et de bonnes vacances à toutes et à tous !

CAMPAGNE DE PUB 2025

C'est une première. Pour relancer la vente des cartes de pêche et faire découvrir les différentes facettes de ce loisir de pleine nature, la fédération investit dans une campagne publicitaire digitale, programmée sur plusieurs années. En 2025, le projet a été conçu autour de quatre thèmes. > lire en page 7

P2	P3	P4/5	P8
● Interview : David Fernandez, responsable national de la commission cormoran	● « Au secours de ma rivière » avec l'École de pêche fédérale	● Restauration de zones humides	● Les bons plans de juillet et août
	● Programme des activités	● Pourquoi ils hésitent encore à prendre leur carte de pêche	● Les AAPPMA innovent pour dynamiser la pêche
		● Saint-Hilarin : le Tarn peut s'étendre	



Fédération ©



FDPMA 11 ©

INTERVIEW RÉGULATION DU GRAND CORMORAN

David Fernandez, secrétaire général adjoint et référent dossier Grand cormoran à la Fédération nationale de pêche en France (FNPf), fait le point sur la situation. Interrompue depuis 2022, à la suite de recours juridiques de la LPO, la régulation des cormorans doit reprendre prochainement. En Aveyron, où cet oiseau a consommé près de 180 tonnes de poissons en 2024, les responsables de la fédération de pêche réclament que ce prédateur ne soit plus protégé.

1. POURRIEZ-VOUS TOUT D'ABORD NOUS RAPPELER LES DIFFÉRENTES FONCTIONS QUE VOUS OCCUPEZ AU SEIN DE LA PÊCHE ASSOCIATIVE ?

Je suis actuellement président de la fédération départementale de pêche de l'Aude. J'occupe également le poste de secrétaire général adjoint, au sein du bureau de la fédération nationale de pêche en France. J'ai été enfin nommé référent national sur le dossier Grand cormoran.

2. POUR BIEN COMPRENDRE LES ENJEUX DU DOSSIER CORMORAN, QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES ÉTAPES À RETENIR, Y COMPRIS LES PLUS RÉCENTES QUI SE DÉROULENT AU NIVEAU EUROPÉEN ?

En 1979, la Directive européenne Oiseaux classe le Grand cormoran « espèce protégée ». Ses effectifs sont en effet au plus bas. Conséquences, dans les pays scandinaves, prélever ses œufs devient interdit. Il est par ailleurs interdit de déranger, capturer ou tuer cet oiseau. À partir de 1997, il est avéré que les populations de Grand cormoran ont retrouvé un état de conservation favorable. Ce qui pouvait laisser présager, à ce moment-là, son déclassement. Mais il n'en sera rien. Toutefois, des dérogations sont accordées en France dès 1998, et des tirs de régulation sont possibles dans les départements. Déjà, les pêcheurs dénoncent des impacts sur les salmonidés et dans les lacs. Puis, récemment, c'est le coup de tonnerre. L'arrêté ministériel du 19 septembre 2022 stoppe les tirs de régulation en eaux libres sauf sur les piscicultures ! Pourquoi ? Parce que la LPO a fait casser 17 arrêtés préfectoraux de régulation devant le tribunal administratif. D'après ses représentants, aucun impact significatif n'a pu être démontré sur certaines espèces piscicoles. La fédération nationale a évidemment demandé au ministère de revoir la copie, en permettant la mise en place d'un protocole national, pour étudier et prouver des impacts significatifs sur des populations piscicoles. Quatre départements, l'Aude, le Lot-et-Garonne, la Haute-Garonne et les Vosges sont choisis pour intégrer le protocole. Dans notre département, nous avons pu

démontrer l'impact du cormoran, avec, dès le premier hiver, sans tir d'individus, une baisse significative de 80 % de la biomasse de l'Ombre commun, laissant uniquement dans les inventaires piscicoles des juvéniles mais aucun adulte. Malgré ces investigations et ces résultats sans appel, des associations extrémistes remettent en cause ce travail. De plus, à la suite des tirs de régulation accordés pour les périodes 2023-2024 et 2024-2025, les pêches électriques montrent le retour indiscutable des adultes. C'est entre autres grâce à ces éléments, que dans sa décision du 8 juillet 2024, le Conseil d'État a imposé aux ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique, la prise d'un nouvel arrêté ministériel, afin de protéger les populations piscicoles. Actuellement, pour réguler, on ne nous demande plus de démontrer l'impact, mais de le caractériser. Ces investigations concernent les espèces fragilisées, vulnérables ou patrimoniales. L'étude des contenus stomacaux est un moyen pour y parvenir. Chaque fédération doit présenter son dossier aux services de l'État, pour connaître quelle régulation sera possible et les secteurs concernés.

3. AUJOURD'HUI, QUELS SONT LES OBJECTIFS QUE S'EST FIXÉE VOTRE COMMISSION CONCERNANT LA RÉGULATION DES CORMORANS, MAIS AUSSI LES MOYENS DONT VOUS DISEPOSEZ POUR SENSIBILISER ÉLUS, INSTITUTIONS ET ACTEURS ÉCONOMIQUES CONCERNÉS ?

Aujourd'hui, nous nous appuyons sur un constat objectif. L'état des populations du Grand cormoran est depuis de nombreuses années largement positif. L'augmentation de ses effectifs met complètement sous pression tous les territoires de pêche en eau douce de l'Hexagone. Sa prédation ne concerne plus seulement les grands lacs, les plans d'eau et les étangs. On le retrouve aussi sur les rivières de 1^{re} catégorie, même au fond de gorges escarpées, ou encore sur des lacs de montagne ! Par conséquent, plus aucune raison ne peut justifier qu'il soit encore protégé. Actuellement la FNPf souhaite travailler avec d'autres pays européens au déclassement de cet oiseau migrateur, qui, je le répète, n'est absolument plus menacé.

4. À PARTIR D'UN DOSSIER AUSSI COMPLEXE, QUE PEUVENT ESPÉRER LES PÊCHEURS, CONCERNANT LA RÉGULATION DES CORMORANS ?

C'est d'abord au sein des fédérations départementales que les plans de régulation doivent être constitués avant d'être présentés, discutés puis validés par les services de l'État. Ensuite, je crois qu'à travers ce dossier très sensible, les pêcheurs doivent plus que jamais faire valoir et rappeler nos missions d'intérêt général, qui consistent à préserver les milieux aquatiques et à protéger les espèces piscicoles.

5. DEPUIS QUE LES TIRS DE RÉGULATION ONT CESSÉ EN 2022, BEAUCOUP D'AAPPMA ET DE PÊCHEURS SE PLAIGNENT DE LA FNPf, JUGÉE TROP PEU RÉACTIVE ET COMBATIVE FACE À LA LPO ? SERAIT-CE LIÉ À SON ABSENCE DE POIDS POLITIQUE AUPRÈS DES INSTITUTIONS ?

Tout d'abord, la LPO n'est pas la seule structure qui s'oppose à la pêche de loisir, via la protection du cormoran. Les antispécistes ou l'association PAZ, par exemple, sont extrêmement actifs et très présents dans les médias, malgré de faibles effectifs. Par rapport au rôle que joue la FNPf dans le dossier cormoran, je peux vous dire que notre structure travaille. Mais voilà, le statut d'espèce protégée rend les choses compliquées. En Europe, seul le cas du loup est peut-être en train d'être remis en cause. Concernant le cormoran, la France est un des rares pays à activer des leviers pour remettre en cause ce statut, appliqué au cormoran. Au niveau européen le secteur de la pisciculture fait aussi bouger les lignes. Je rappelle aussi que le réseau pêche en France a quand même obtenu que les campagnes de régulation reprennent. Bien sûr que c'est une victoire fragile, car il faut attendre la validation de chaque dossier de régulation, mais j'ai envie de dire que c'est une étape importante dans ce processus de reconquête, car cela nous apporte une certaine sérénité pour travailler. Paris ne s'est pas construit en un jour ! Aujourd'hui, la FNPf et tout le réseau associatif pêche doivent tenir compte des évolutions de notre société. Celle qui concerne le bien-être animal a de quoi rendre parfois perplexe. Quand je vois, sous le couvert de cette notion, la place que prend l'animal par rapport à l'être humain, ou des extrémistes animalistes préférer voir des cormorans à la place de pêcheurs, je me dis quand même, qu'il y a des choses qui ne tourment pas rond ! Notre mission n'est pas de flinguer des cormorans, mais de protéger les poissons et par voie de conséquence la biodiversité.

6. POUR REVENIR À LA RÉGULATION DU CORMORAN, NE SERAIT-IL PAS URGENT DE DÉNONCER LA DUPLICITÉ DE LOÏC MARION, EN MÊME TEMPS, RÉFÉRENT NATIONAL POUR LE RECENSEMENT DES CORMORANS, PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE (CNPf) ET CONSEILLER TECHNIQUE DE LA LPO ?

Vous suggérez par là qu'on serait en présence d'un possible conflit d'intérêt ?

7. FACE À DES ANIMALISTES QUI RÉCLAMENT TRÈS CLAIEMENT L'ABOLITION DE LA PÊCHE DE LOISIR, QUELLE EST LA STRATÉGIE DE LA FNPf POUR FAIRE ÉCHOUEUR UN PROJET AUSSI DÉLIRANT ? UNE DE LEUR RÉCENTE ATTAQUE, MENÉE CONTRE VOS VOISINS ARIÉGEAIS, PAR MR SCHMELLER, CHERCHEUR AU CNRS ET MEMBRE SUPPLÉANT AU CNPN, EN DIT LONG SUR LEUR FANATISME !

Je comprends évidemment cette inquiétude que provoquent et alimentent les associations animalistes et les antispécistes. Cependant, la pêche associative, contrairement à la chasse, n'a rien perdu. La pêche au vif, ou les parcours no-kill sont, en effet, toujours autorisés.



Pixabay ©

Au niveau de la réglementation, rien n'a bougé dans le Code de l'environnement. Pour revenir aux animalistes, un groupe de travail au sein de la FNPf étudie de près cette mouvance. Ses fondements théoriques, ses stratégies médiatiques, etc. Nous avons également réuni un groupe de travail dans lequel des philosophes, des vétérinaires ou des sociologues abordent la notion de bien-être animal. La FNPf reste vigilante, et nous multiplions notamment les messages via les réseaux sociaux, en direction des fédérations départementales qui ensuite doivent les partager avec le réseau associatif local. Globalement, tout ça ne marche pas trop mal, le dossier cormoran me semble en apporter la preuve, en passant de l'interdiction à la régulation.

8. À LA VEILLE DES VACANCES D'ÉTÉ, QUEL EST LE MESSAGE QUE VOUS SOUHAITERIEZ FAIRE PASSER ?

J'ai envie de dire à tous les pêcheurs et les pêcheuses que la pêche de loisir a encore de beaux jours devant elle. Je suis bien conscient que le contexte n'est pas toujours favorable, mais à la veille des vacances d'été, l'idée d'aller au bord de l'eau avec une canne à la main redonne le moral et fait prendre conscience de tous les trésors qui nous entourent et qu'il faut préserver. Grâce aux efforts et aux compétences des fédérations, des AAPPMA et des bénévoles, il sera encore possible cet été de remonter une rivière magnifique, ou faire un pique-nique en famille autour d'un lac ombragé. Je sais que de ce côté-là vous êtes gâtés en Aveyron ! En France, nous avons la chance de pouvoir pêcher du 1^{er} janvier au 31 décembre, presque partout, pour une somme modique. C'est cette liberté que nous devons, tous ensemble, défendre. Pour à la fois continuer de pratiquer un loisir de pleine nature formidable, et conserver aussi les racines ancestrales qui nous relient à la nature.

1 750

cormorans en Aveyron en 2024

+ 38 %

en 6 ans (1 268 en 2018)

Fédération ©

La position de la fédération départementale de pêche

Oui, en Aveyron, nous aussi déplorons les impacts du Grand cormoran et les graves menaces qu'il fait peser sur la biodiversité des milieux aquatiques. Cependant, nous aurions souhaité que la fédération nationale s'empare du dossier à l'échelle de l'Hexagone. Notamment en créant un pôle juridique structurant, efficace et homogène, capable d'accompagner et soutenir l'ensemble des fédérations départementales. Par parenthèse, ce fut la stratégie choisie par la LPO, pour faire annuler, partout en France, les plans de régulation... Ainsi, malgré le travail remarquable de la fédération de l'Aude et d'autres, les autres fédérations sont contraintes de présenter un plan de régulation. Enfin, il est temps que la fédération nationale dénonce les conflits d'intérêt qui profitent aux partis animalistes. Je pense en particulier au Conseil national de la protection de la nature, avec à sa tête un membre de la LPO, qui protège le Grand cormoran mais juge nuisible le silure.

Jean Couderc



NICOLAS COSTES,
ANIMATEUR DE L'ÉCOLE DE PÊCHE
FÉDÉRALE DE L'AVEYRON.

Au secours de ma rivière

Dans ce numéro de juillet, nous poursuivons la présentation des modules conçus pour les enseignants.
« Au secours de ma rivière » dont il est question ici, se déroule en quatre séances d'environ 2H30 chacune.

“MON ÉCOLE, MON COURS D'EAU” FICHE N°6 “AU SECOURS DE MA RIVIÈRE”

Classes : à partir du CE1.
Période : printemps
et automne.
Durée : 4 demi-journées
de 2h30 chacune.
Lieu : classe et extérieur.

Financement possible
par certains syndicats de rivière
et associations de pêcheurs
locales (AAPPMA).



Fédération ©

MME NELLIE BOUDOU, PROFESSEUSE DES ÉCOLES,
AVEC DES ÉLÈVES DE CM1 ET CM2,
DE L'ÉCOLE MARIE ÉMILIE DE CEIGNAC.

Le contexte

Dans le contexte actuel de réchauffement climatique, préserver une quantité d'eau suffisante et de qualité est un enjeu majeur. La Fédération de l'Aveyron de pêche et de protection du milieu aquatique, dispose d'un service scientifique. Ses ingénieurs produisent des données (débits, température, oxygène, inventaires piscicoles, etc.) qui leur permettent de connaître la fonctionnalité des milieux ou l'état écologique des cours d'eau. Avec d'autres partenaires, comme les syndicats de rivière, l'Agence de l'eau, Aveyron Ingénierie, etc., le service scientifique propose des actions et des études pour préserver et améliorer les milieux aquatiques. De son côté, l'école de pêche fédérale amène chaque année plus de 3 000 enfants à découvrir ou mieux connaître les milieux aquatiques et leurs enjeux.

Séance 1 / De l'école à l'océan

En suivant à l'aide d'une maquette le chemin emprunté par 2 gouttes d'eau, les élèves pourront découvrir la notion de bassin versant. Sur ce territoire, il leur sera d'ailleurs possible de situer leur école et de se repérer dans l'espace. L'aventure des 2 gouttes d'eau en route vers l'Océan sera aussi l'occasion de se familiariser avec le vocabulaire qui se rapporte aux milieux aquatiques : sources en tête de bassin versant, ru ou « rigoles, zones humides, périodes d'étiage, ruisseaux, rivières, plans d'eau, barrages, continuité écologique... Source de vie essentielle pour les êtres humains, les animaux et la biodiversité, l'eau mérite par conséquent une attention particulière. En classe, les élèves seront sensibilisés à la fragilité des écosystèmes aquatiques. Un document, complété par les enfants, sera remis aux enseignant(e)s, afin que ce travail se poursuive en classe.

Séance 2 / Diagnostic écologique ou « L'état de santé de ma rivière »

Ensuite, pour en savoir plus sur le fonctionnement des milieux et la qualité de l'eau, les élèves se déplaceront sur le terrain, pour observer la rivière et y prélever des larves aquatiques. C'est à partir de ces petits êtres vivants

(porte-bois, gammars, larves, etc.), au préalable identifiés et classés, qu'ils pourront faire un diagnostic écologique basique du cours d'eau, sur un secteur donné. Nos apprentis techniciens de rivière pourront également noter les différentes problématiques qui altèrent ou gênent le fonctionnement du cours d'eau. Par exemple : le manque d'eau (faibles débits), une pollution, le manque d'arbres ou de végétation en berges (ripisylve), l'érosion des sols (une berge effondrée) ou encore la disparition d'habitats piscicoles (les abris sont colmatés ou bouchés par du sable, des sédiments). Attention ! Quand la température de l'eau augmente l'oxygène diminue.

Séance 3 / Aménagements en rivières

Au cours de la séance suivante, et en fonction des problématiques notées le matin, les élèves réfléchiront à des aménagements possibles. C'est-à-dire : plantation d'arbustes, bouturages, de manière à renforcer ou créer une ripisylve. L'ombre de la végétation située en berges, limite les effets du rayonnement solaire. Ce travail est donc très important car il faut que la température de l'eau reste fraîche, pour être de qualité et permettre à certaines espèces piscicoles comme la truite fario de se développer. Les apprentis techniciens rivière positionneront également des déflecteurs dans le cours d'eau pour créer des zones de courants et des zones oxygénées. Ils repèreront aussi les grilles du réseau pluvial pour le distinguer de l'assainissement. Une bonne manière de bien comprendre comment l'eau est traitée selon sa provenance. Enfin, ils ramasseront les déchets sur le site, si cela est nécessaire.

Séance 4 / Restitution et découverte de la pêche

Le dernier rendez-vous aura lieu autour d'une partie de pêche à laquelle les parents sont le plus souvent conviés. Cette partie de pêche vient « récompenser » tout le travail réalisé par les élèves. Présentation des espèces piscicoles rencontrées dans les eaux aveyronnaises, comportements des poissons et initiation à la pêche à la ligne pour découvrir l'activité de pleine nature la plus pratiquée dans le département.

Programme scolaire de l'école de pêche Niveau cycles 2 et 3 (interventions en classe et au bord de l'eau)

“Sauvons nos rivières !”

Présentation des bassins versants.
Protection du milieu aquatique.

“Découverte de l'écosystème de la truite et mise en classe d'un aquarium à l'école”

Module de 4 séances : connaître la truite, son cycle de vie et sa reproduction (aquarium avec des œufs qui éclosent...).

“Étude de ma rivière au travers des larves aquatiques”

Identifier des larves d'insectes et faire un premier diagnostic sur l'état écologique du cours d'eau.

“De mon école à l'océan”

Le trajet de l'eau qui tombe dans la cour de l'école.
Les acteurs de l'eau dans le département.

“Découverte des poissons et de la pêche”

Connaître les principaux poissons.
Réglementation. Partie de pêche et identification des espèces piscicoles.

“Au secours de ma rivière”

Module de 4 séances : fonctionnement d'un cours d'eau. Comment le préserver et l'améliorer.
Partie de pêche. Échanges avec les parents.



Adobe Stock ©

Animations de l'école de pêche été 2025

Pêche de l'écrevisse

Belcastel : 22-29 juillet / 5-12-19 août / 14h-16h30.
Coussergues : 25 juillet / 1-5-8-22 août / 14h30-16h30.

Pêche et Nature

Carcenac-Peyralès (Baraqueville) :
24-31 juillet / 7-14-21 août / 14h30-17h.
Estaing : 25 juillet / 1-8-15-22 août / 9h30-12h.
La Fouillade : 23-30 juillet / 6-13-20 août / 14h30-17h.
Millau : 23-30 juillet / 6-13-20 août / 9h30-12h.
Réquista : 24-31 juillet / 7-14-21 août / 9h30-12h.
Rieupeyroux : 23-30 juillet / 6-13-20 août / 9h30-12h.
Rignac : 22-29 juillet / 5-12-19 août / 9h30-12h.
Saint-Rome-de-Tarn : 23-30 juillet / 6-13-20 août / 14h-16h 30.
Lac de Maury : 25 juillet / 1-8-15-22 août / 9h30-12h.
Lac de Sarrans : 25 juillet / 1-8-15-22 août / 14h30-17h.
Lac de la Gourde : 24-31 juillet / 7-14-21 août / 9h30-12h.
Lac de Pont-de-Salars : 24-31 juillet / 7-14-21 août / 14h-16h30.

Pour connaître les activités
et réserver sa place,
consulter www.animation.pecheaveyron.fr
ou contacter le 05.65.68.41.52.



Inscription & renseignements

À LA MAISON DE LA PÊCHE À RODEZ
(MOULIN DE LA GASCARIE)
PAR TÉLÉPHONE (05.65.68.41.52)
OU PAR INTERNET

www.pecheaveyron.com

ANIMATEURS :
FLORIAN MOLINIÉ 06.72.70.25.17
NICOLAS COSTES 06.72.94.00.98
JEAN-BAPTISTE FERRÉ 06.70.02.22.40
MANU TARDIF 06.48.95.57.15
ALEXIAN LITRE 06.46.19.42.62
LENKA STARY 06.20.34.79.81

Pêches d'été en Aveyron

Les règles de base pour réussir !

Contrairement à une idée souvent répandue, pêcher pendant les mois de juillet et août, peut rapporter gros. C'est en effet pendant cette période que les carnassiers et les poissons blancs trouvent en abondance leur nourriture. Bien choisir ses heures de pêche et adapter sa technique au comportement de l'espèce recherchée est essentiel.

Les meilleures heures

Carnassiers
Dès l'aube, entre 5 heures et 9 heures, les carnassiers peuvent se nourrir d'une manière frénétique. C'est également le cas en fin de journée, à l'occasion du fameux « coup du soir », à partir de 20 heures jusqu'à la tombée de la nuit. Les boules de vifs évoluent proches des bordures ou alors en pleine eau. Cependant, il faut retenir que schématiquement, aux heures les plus fraîches, les vifs se déplacent en surface, et inversement, redescendent quand la température de l'eau augmente. Autre période favorable, le « coup de midi », qui a lieu généralement entre 13 et 15 heures. C'est un temps de pêche très souvent négligé, car le soleil tape déjà fort, et qu'il est objectivement difficile de résister à une agréable grillade estivale ! Enfin, au-delà de ces horaires de pêche incontournables, il faut profiter des changements météorologiques. Si la canicule est interrompue par un coup de frais, par exemple le vent du nord ou une bonne pluie qui énervent les campeurs, alors c'est tout bon ! La situation inverse l'est d'ailleurs tout autant.

Pêche au coup
Se pratique toute la journée, car il est possible, sur les plans d'eau et les cours d'eau de 2^e catégorie (lire ci-dessous), d'amorcer les postes pour rassembler les cyprinidés. Préférer les zones ombragées. Si brusquement, le nombre de touche diminue ou s'arrête, il est fort probable que des carnassiers ne rôdent pas loin.



Fédération ©

Les meilleurs postes

Carnassiers
En rivière, il faut rechercher en priorité les zones les plus fraîches et donc les mieux oxygénées. Les profonds ombragés avec des bois morts immergés, des blocs rocheux, des sous-berges, des herbiers, etc. Prospector aussi les zones de courants à l'aval des chaussées où se concentrent également les poissons blancs. Dans les lacs, repérer les mêmes types de postes. Si l'on est équipé d'un échosondeur ou du Livescope, il sera cette fois possible de repérer des carnassiers en pleine eau.

Pêche au coup
En rivière, gardons et ailettes fréquentent notamment les courants, bien oxygénés et qui amènent la nourriture. Ensuite, pêcher les zones ombragées sur des secteurs plus calmes. Dans les lacs, privilégier les herbiers, les joncs, sources de nourriture.

L'action de pêche

D'abord un petit rappel applicable à tous les types de pêche : rester le plus discret possible dans ses déplacements au bord de l'eau ou à l'intérieur du bateau. Éviter de faire du bruit, mais aussi éviter que son ombre ne se reflète dans l'eau (se positionner face au soleil). Avant de lancer sa ligne se mettre en retrait pour repérer les postes et observer la surface de l'eau (chasses d'alevins, gobages, éclosions...).

Carnassiers
Les alevins, nombreux et très actifs, constituent la plupart des repas des brochets, perches, sandres et silures. Il est donc logique d'utiliser des leurres de taille modeste (8 cm). Leurres conseillés : leurres de surface, comme le poppers, lequel doit être ramené par des tractions de 30 ou 50 cm, suivies d'arrêts de 5 à 10 secondes, répétés 4 ou 5 fois. Autre solution, le leurre souple (lesté ou pas), type finess, qu'on laisse couler quelques centimètres avant de le ramener par de petites saccades. Ensuite, pour pêcher dans les herbiers, le spinnerbait reste le plus adapté. Dès que le carnassier se saisit du leurre, ferrer. Fluorocarbène : 18/100° (perche), 22/100° (sandre), 60 ou 80/100° (brochet).

Pêche au coup
Sur les plans d'eau et les lacs de barrage, préparer son amorce ou l'acheter toute prête. Amorcer régulièrement. L'appât recouvre bien l'hameçon. Si les touches tardent, modifier le fond, pour présenter l'appât à une autre profondeur, où le poisson se trouve. Sinon ne pas hésiter à changer de poste. Dès que le flotteur s'enfonce, ferrer. La ligne tendue, mettre un petit coup sec avec le poignet, puis ramener tranquillement le gardon vers la berge. Pour bien se préparer, visionner la vidéo sur le site internet de la fédération www.pecheaveyron.fr (rubrique *Apprendre à pêcher* puis *Les tutos de l'école de pêche*). ■



LA RIVIÈRE LOT À ESTAING, OÙ UN PONTON DE PÊCHE A ÉTÉ AMÉNAGÉ, DONNE VRAIMENT ENVIE DE PÊCHER !

Fédération ©

Pêche de l'écrevisse en famille cet été

Joyeuse, conviviale, et le plus souvent couronnée de succès, voilà une pêche qui fait l'unanimité ! Présente sur l'ensemble des cours d'eau et des barrages du département, il est plutôt facile de choisir un parcours de pêche. Concernant le matériel et l'action de pêche, là encore pas la moindre difficulté. Pour en savoir plus, visionner les tutos de l'école de pêche de la fédération, ou se renseigner auprès de son détaillant d'articles de pêche.

OÙ PÊCHER ?

Consulter le site internet de la fédération à la rubrique *Parcours*, puis sélectionner l'espèce de poissons recherchée ou le document gratuit « Pêcher en Aveyron 2025 ». Téléphoner aussi au secrétariat de la fédération (05.65.68.41.52), ou s'adresser à votre marchand d'articles de pêche, toujours bien informé de ce qui se passe sur le terrain.

Carnassiers

Lacs de barrages : Sarrans, Maury, Castelnau-Lassouts-Lous, Golinhac, Pont-de-Salars, Bages, Pareloup, Pinet / Parcours no-kill : Golinhac (Estaing), Val de Lenne (Baraqueville), La Gourde (Canet-de-Salars), Pinet sur la moitié du barrage (Saint-Rome-de-Tarn).
Rivières : Lot au niveau des chaussées et des biefs à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère jusqu'à la sortie du département / Parcours no-kill sur le Lot au niveau de Livinhac-le-Haut. Le Tarn à Pinet, à Lincou (Réquista).

Pêche au coup

Tous les barrages et les grandes rivières sur leur linéaire classé en 2^e catégorie (Lot, Aveyron, Tarn). Plan d'eau en famille : le Roudillou (consulter le site internet).

ENQUÊTE AUPRÈS DE NON-PÊCHEURS

AVIS POSITIF POUR LA PÊCHE DE LOISIR

Soucieux de renouveler et augmenter les effectifs, les responsables de la fédération départementale de pêche ont préparé un questionnaire à soumettre, en direct, au grand public. Les réponses recueillies apportent un certain nombre d'éléments intéressants, susceptibles de creuser de nouvelles pistes pour développer la pêche de loisir.

Le sondage, réalisé en direct par Serge Guiot, Jérémy Chevalier et Arnaud Mahut a concerné 500 personnes, en respectant la parité hommes-femmes. Les personnes interrogées ont été rencontrées sur les marchés d'Espalion, Rodez, Decazeville et Villefranche-de-Rouergue, puis aux supermarchés d'Onet-le-Château, Saint-Geniez-d'Olt et Laguiole, et enfin à Décathlon. La tranche d'âge la plus représentée concerne les 46-75 ans (58 %), suivi par les moins de 25 ans (25 %), et les plus de 75 ans (10 %). Au total, 40 % des personnes interrogées sont à la retraite, et 75 % d'entre elles ont déjà tenu une canne à pêche entre les mains.

Perception positive

Premier point, l'analyse des réponses indique la bonne image dont bénéficie la pêche de loisir, avec 88 % de personnes qui y sont favorables, contre 4 % d'avis négatif et 8 % sans avis. Ainsi, le contact avec la nature, la convivialité et la détente, la capture de poissons, puis le partage entre amis ou en famille, sont les raisons qui expliquent la sympathie qui existe pour la pêche. Deuxième point, les raisons de ne pas aller à la pêche sont très variées : « dans les petits ruisseaux il n'y a plus rien », « il y a des déchets au bord de l'eau », « je ne suis pas assez patient ou patiente », « il y a des viandards », « il y a surpêche », « les cormorans sont trop nombreux », « je crains d'être bredouille », « j'appréhende de décrocher un poisson ».

Franchir le cap

Parmi les personnes qui sont prêtes à acheter une carte de pêche, 66 % d'entre elles le feront à condition d'être accompagnées. Dans cette perspective, il est intéressant de noter que 14 % souhaiteraient aller pêcher au lac des Picades. Accompagner la famille, ses enfants et petits-enfants est une des premières sources de motivation, alors que le prix des cartes de pêche ne semble pas être un frein. Certains attendent aussi d'avoir du temps, et d'être notamment à la retraite pour se mettre à la pêche. De leur côté, les personnes désintéressées par la pêche ne représentent que 17 %. Celles-ci n'y trouvent aucun intérêt ou ne s'estiment pas suffisamment patientes pour la pratiquer. Les 83 % de personnes favorables à l'idée de prendre leur carte de pêche le feront à condition d'être accompagnées et de passer du bon temps.

Les perspectives

Pour Jérémy Chevalier du bureau d'études Ayga et auteur du rapport, il va de soi « Que la bonne image dont bénéficie actuellement la pêche de loisir doit être maintenue, notamment via la communication que mène la fédération départementale de pêche. À l'évidence, il ressort que l'accompagnement des débutants semble être l'élément clé, pour réussir le recrutement de nouveaux adhérents. À ce titre, le lac des Picades apparaît comme le projet le plus abouti. Le cadre exceptionnel du site, la convivialité et la pêche facile, puis l'accueil et l'accompagnement personnalisé de son animateur Serge Guiot, pourraient servir de référence aux gestionnaires associatifs. Par ailleurs, la mouvance animaliste qui déjà contraint la pêche associative, devrait amener les pêcheurs à resserrer les liens », conclut le chargé de mission.

Enfin, le questionnaire a permis d'apprendre que 77 % des personnes interrogées connaissent la fédération départementale de pêche, via la bouche à oreille (26 %), le lac des Picades (15 %), Centre Presse (14 %), l'école de pêche (8 %) et le semestriel fédéral Piscator (7 %).

RESTAURATION DE COURS D'EAU LE SEUIL DU MOULIN D'AUBIGNAC BIENTÔT FRANCHISSABLE

Bâti sur le ruisseau du Vioulou en amont du barrage de Pareloup, le seuil interrompt la continuité écologique. Dans un premier temps évoqué, son arasement ne sera pas la solution retenue. « *Nous ne voulons pas prendre le risque de provoquer l'assèchement de la zone humide qui longe le cours d'eau*, explique Pierre-Jean Ichard de l'Epage Viaur. *La solution consistera donc à combler la fosse, à l'aval du seuil, à l'aide d'une ossature constituée de gros blocs, pierres, graviers et d'éléments plus fins. On doit retrouver toutes les classes de granulométrie qui existent dans le ruisseau. Ces aménagements créeront une pente douce jusqu'au seuil, qui deviendra alors franchissable* », conclut le technicien. Les travaux, qui doivent débiter à la fin de l'été ou au début de l'automne, seront précédés d'une pêche de sauvetage, confiée au bureau d'études Ayga. Sur ce secteur sollicité par le captage d'eau potable pour la ville de Rodez, les principales espèces piscicoles présentes sont les vairons et les goujons. Autrefois remarquable, la densité des truites fario est actuellement très faible, à cause notamment de débits insuffisants, pour maintenir ou créer des frayères et des habitats via le transport sédimentaire. ■



ERWAN CABON ET PIERRE-JEAN ICHARD, DE L'EPAGE VIAUR, RELÈVENT DES MESURES POUR RENDRE FRANCHISSABLE LE SEUIL SITUÉ AU MOULIN D'AUBIGNAC.

MÉANDRE DE SAINT-HILARIN PREMIÈRE PHASE DES TRAVAUX TERMINÉE

C'est dans le cadre de l'appel à projet « Restaurons et valorisons les zones inondables » que le Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont intervient sur le méandre de Saint-Hilarin. Ce projet initié par la communauté de communes Millau-Grands Causses sera terminé en 2026.

Situé sur la commune de Rivière-sur-Tarn, le méandre de Saint-Hilarin a connu de profondes modifications morphologiques. Tout d'abord à cause de l'extraction de graviers, qui de 1950 à 1990, a provoqué le creusement du lit mineur de la rivière Tarn, entraînant ainsi une surélévation significative des berges. De fait, des essences végétales non adaptées et exogènes se sont développées. Ensuite, une autre activité est venue modifier le profil de la rivière, en l'occurrence, l'installation d'un camping. Créé dans les années 70 dans le lit d'inondation, les responsables de l'époque avaient misé sur des enrochements et des remblais pour tenter de protéger les berges et les emplacements contre les crues. Or, malgré ces aménagements, des hauteurs d'eau pouvant atteindre 4 à 6 mètres de hauteur ont été mesurées sur ces mêmes emplacements pour une crue centennale (*). Enfin, dernier constat, les emplacements et les remblais sur la partie aval du camping limitent le déplacement latéral de la rivière.

Espace vital

Mené en collaboration avec les élus de la commune de Rivière-sur-Tarn, la Communauté de communes de Millau Grands Causses et les gérants actuels du camping Le Peyrelade, le projet doit redonner à la rivière son espace naturel de mobilité et réduire les risques liés aux inondations. Il est financé par les aides de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Occitanie, le Département de l'Aveyron, et la contribution de la Communauté de communes. La première phase de travaux commencée en novembre 2024 et aujourd'hui terminée, a notamment consisté à relocaliser les emplacements situés jusqu'à présent en bordure du Tarn. Aujourd'hui, ils occupent des secteurs plus haut, en zone non inondable, ou en zone inondée par crue décennale (*). Cette opération a nécessité la création de deux terrassements, puis la végétalisation des talus et des emplacements. La deuxième phase de travaux débutera en septembre pour s'achever fin mars 2026. Nous aurons prochainement l'occasion de revenir sur ce projet d'envergure. ■

(*) Débit d'une crue qui a 1 chance sur 100 d'être atteint chaque année.

L'EPAGE Aveyron-Amont mène une enquête

À la suite de l'étude consacrée à l'impact cumulé des plans d'eau sur le bassin versant des Serènes (2018), plusieurs actions ont été proposées, pour optimiser leur gestion et réduire les effets du réchauffement climatique sur les étiages et la thermie des cours d'eau. En partenariat avec la Chambre d'agriculture, l'EPAGE avait prévu des diagnostics individuels, un accompagnement technique, financier et administratif, pour le cas échéant réaliser des travaux. Ceci afin d'optimiser la gestion des plans d'eau, au profit des cours d'eau (dérivation, moine pour gérer les débits), tout en maintenant les usages économiques liés. Autre piste, la gestion coordonnée de plans d'eau, permettant de restituer aux cours d'eau, le surplus d'eau stockée. Ayant reçu un accueil mitigé, la démarche a fait place à un questionnaire, pour tenter de mieux cerner les attentes des propriétaires.

Plans d'eau collectifs

Ainsi, 292 propriétaires de plans d'eau situés sur les sous-bassins versants de la Briane et des Serènes, ont été sollicités. En analysant les 75 réponses qui ont été retournées, il faudra rester prudent, cela reste une enquête sociologique, basée sur le volontariat et avec une vision parfois subjective. Les questions ont porté sur plusieurs thèmes : la destination des plans d'eau, comment évolue leur utilisation, quels sont leurs avantages et leurs inconvénients, êtes-vous prêts à partager une partie de leur ressource pour des solutions collectives ?

Pour bien comprendre les enjeux de cette enquête, il est peut-être utile de lire ou relire la page scientifique de Piscator (n°35 et 36), consacrée aux impacts cumulés des retenues. La lettre Agri Aveyron-Amont, bientôt disponible, portera sur la thématique des plans d'eau, consultable sur le site internet de l'EPAGE (www.aveyronamont.fr). Enfin, dans un prochain article, nous reviendrons en détail sur l'analyse et les conséquences de cette enquête.

Étude et réhabilitation de zones humides détruites

Les investigations menées par l'EPAGE Viaur sur la parcelle EDF située à Prades-de-Salars continuent d'apporter leur lot de connaissances, toujours très instructives pour les gestionnaires et les usagers de l'eau (Piscator n°34, 35 et 37). En novembre 2023, a eu lieu la suppression d'une partie des drains. Deux années plus tard, le retour d'expérience permet de mesurer les effets positifs des travaux.

Clément Decaux, chargé de mission Milieux Naturels à l'EPAGE Viaur, insiste sur la notion de réhabilitation. « *C'est en effet ce que nous avons fait sur ce site. Le milieu avait été fortement altéré, mais pouvait redevenir fonctionnel à l'issue des travaux. Au cours d'une première intervention, nous avons supprimé 250 mètres de drains. Dès que les drains ont été extraits du sol, on a assisté à un retour très rapide de la saturation en eau des sols. La parcelle a donc très vite retrouvé le fonctionnement caractéristique d'une zone humide, en stockant des volumes d'eau significatifs. Enfin, précise le chargé de mission, ce phénomène de remontée des eaux dans les sols, enregistrée après un automne 2023 plutôt pluvieux, est resté bien visible au cours de l'été suivant, en comparaison des secteurs toujours drainés.* » En complément, 200 m de haies sur talus ont été implantés et du foin en provenance d'autres zones humides a été transféré afin de favoriser le retour d'une flore plus typique de ces milieux. Deux années après la fin du chantier, il est en effet possible de quantifier les effets des travaux, ayant permis de retrouver une surface d'environ 7 000 m² de zone humide. Pour obtenir des résultats chiffrés, la parcelle a été équipée d'appareils qui mesurent les niveaux d'eau dans le sol (piézomètres), les débits qui s'écoulent dans le drain (*), et les précipitations (station météo). Les piézomètres qui fournissent des données très fines, toutes les demi-heures, sont en place pour une dizaine d'années supplémentaires.

Zones d'avenir

Les résultats enregistrés avant et après travaux sont tout à fait éloquent. Après les travaux, l'étude indique un rehaussement global du niveau d'eau dans les sols, compris entre 35 et 40 cm (voir graphique). Soit un stockage de l'eau estimé entre 150 et 200 l/m², en fonction de la porosité du sol. « *Ces résultats sont très intéressants, car cela signifie qu'en réhabilitant, ici, un ha de zone humide, entre 1 500 et 2 000 m³ d'eau supplémentaire sont stockés dans le sol, au profit du territoire* », souligne Clément Decaux. Aujourd'hui, la principale question concerne le devenir de cette eau stockée, au cours de la saison. De quelle manière va-t-elle contribuer au débit des cours d'eau ? « *Il faudra également suivre sur ces zones, l'évolution de la flore et de la biodiversité dans son ensemble. Une chose est certaine, l'année de grande sécheresse en 2022, a marqué les esprits. L'idée de supprimer des drains sur de petites surfaces pour favoriser le stockage de l'eau dans les sols, fait son chemin chez certains agriculteurs qui nous sollicitent sur ce sujet. Il s'agit en effet d'une idée intéressante : restaurer le fonctionnement des zones humides sur quelques parcelles peut contribuer à sécuriser la ressource fourragère en période sèche, ainsi que l'abreuvement pour les troupeaux par exemple. Le bénéfice quasi immédiat de ces travaux et le faible investissement qu'ils demandent, environ 2 000 euros pour supprimer les drains sur le secteur restauré, contribuent à la pertinence de ce type de projet* », conclut le spécialiste. ■

(*) En 2 ans, 175 000 m³ d'eau se sont écoulés dans le drain.



Avant



Après



PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES

FAXONIUS RUSTICUS, L'ÉCREVISSE À TACHES ROUGES, NOUVELLE ESPÈCE EXOTIQUE ET INVASIVE PRÉSENTE EN AVEYRON



Fédération ©

Identifiée pour la première fois en Europe, sur un plan d'eau du bassin de la Briane (septembre 2019), la *Faxonius rusticus* est l'une des espèces d'écrevisse les plus invasives au monde. Pour tenter de contrôler sa dispersion, et éviter des déséquilibres biologiques qu'elle peut provoquer, le service scientifique de la fédération de l'Aveyron de pêche et de protection du milieu aquatique participe aux côtés de plusieurs partenaires, à un vaste programme d'opérations. Malgré des résultats probants, la découverte récente d'un nouveau foyer, rend illusoire le projet d'éradiquer l'espèce.

La découverte

À l'origine de cet événement, un pêcheur, qui a parfaitement joué son rôle de sentinelle de l'environnement. Convaincu d'avoir affaire à des écrevisses américaines « pas comme les autres », il s'adresse au service scientifique de la fédération, pour les identifier. Les spécimens pêchés dans le plan d'eau, seront ensuite expédiés à l'Agence française de la biodiversité, aujourd'hui Office français de la biodiversité (OFB). Il s'agit de l'écrevisse *Faxonius rusticus*. Diagnostic que confirmeront les analyses moléculaires du laboratoire Écologie et Biologie des Interactions (LBI), unité mixte de recherche de l'université de Poitiers. Dès lors, un plan d'intervention réunira plusieurs structures. Tout d'abord l'EPAGE Aveyron, en tant que maître d'ouvrage, l'OFB, le service scientifique de la fédération départementale de pêche, Théo Duperray, expert national en écrevisse, du bureau d'études Saules et eaux, le laboratoire (LBI), et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.



Fédération ©

L'UNE DES SEPT PÊCHES ÉLECTRIQUES RÉALISÉES À L'AVANT DE BELCASTEL POUR SITUER LA LIMITE AMONT-AVAL OÙ ÉVOLUE LA *FAXONIUS RUSTICUS*.

Les enjeux

En l'absence de données sur cette espèce, jamais observée en Europe, des études d'origine américaine, montrent toutefois, que son aire de répartition s'étend rapidement aux USA et au Canada, et que les milieux colonisés sont divers : ruisseaux, rivières, étangs, lacs. La *Faxonius* est donc une réelle menace. Ensuite, elle peut modifier les communautés en place. En effet, porteuse saine de la peste de l'écrevisse, elle est responsable de l'extinction de populations d'écrevisses locales. Par ailleurs très vorace, elle entre aussi directement en compétition alimentaire avec les écrevisses indigènes, en réduisant l'abondance des invertébrés, des poissons ou des macrophytes (végétaux aquatiques). Enfin, sa colonisation pourrait avoir des impacts économiques sur des activités récréatives, comme la pêche de loisir et la baignade. Aujourd'hui encore, son impact sur la truite fario est mal connu. Depuis sa découverte en Aveyron, les spécialistes craignent qu'elle impacte des espèces d'intérêt communautaire, à faible mobilité, comme

le chabot, la lamproie de planer, ou les larves d'Odonates (libellules). Conscients qu'il fallait absolument tenter d'enrayer sa dispersion, les gestionnaires ont mené, dès 2019, des interventions sur les cours d'eau, et une intensification des campagnes de piégeages à partir de 2021.

Les objectifs

Éradiquer la population « source » est au départ l'objectif prioritaire. Sur le bassin versant de la Briane, le plan d'eau investi, est bien le seul foyer où évolue et se développe la *Faxonius rusticus*. Ceci est d'autant plus plausible que le plan d'eau, principalement alimenté par des sources d'origine karstiques, via un puits, ne connaît jamais de tarissement, y compris au cours d'années très sèches. Deuxième objectif : évaluer et contrôler les effectifs à l'aval du plan d'eau, sur le ruisseau d'Inières, et la petite rivière de la Briane, où le premier conflue. Il est en effet très important de localiser, et si possible, limiter leur dispersion, dans la mesure où la Briane rejoint l'Aveyron au Monastère. Objectifs complémentaires : acquérir des connaissances biologiques sur cette espèce, évaluer l'efficacité des différents types de pièges, déterminer son habitat et étudier la compétition alimentaire avec l'écrevisse Signal (*Pacifastacus leniusculus*). Toutes ces données sont aujourd'hui disponibles dans une fiche de retour d'expérience CEN Occitanie *Faxonius rusticus*.

Plans d'eau, piégeages et vidange : résultats et bilans

Depuis le début de la campagne de piégeage, 6 342 écrevisses à taches rouges ont été capturées sur le bassin de la Briane. Soit 5 249 individus sur le plan d'eau, et 1093 sur les cours d'eau, d'avril 2021 à juillet 2022. La diversité des méthodes de piégeages, proposées par Théo Duperray et les suivis effectués par le service scientifique ont permis de mettre en évidence les plus performantes.

Sur le plan d'eau, des nasses et des filets maillants ont d'abord été utilisés. Il ressort que l'utilisation des nasses induit une très forte sélectivité des tailles de captures (forte majorité de *Faxonius* > 70 mm). Ensuite, ont eu lieu la vidange du plan d'eau et l'isolement du puits, pour maintenir l'assec et supprimer des zones de refuge pour les écrevisses. Après la vidange, les écrevisses sont essentiellement pêchées par pompage (1 403 sur 1 616), les autres avec des nasses. Maintenir le plan d'eau hors d'eau a nécessité une surveillance et un pompage continu, géré par l'EPAGE Aveyron-Amont. « Sur le plan d'eau, nous assure Théo Duperray, l'éradication a vraiment réussi. C'est un gros travail très chronophage, mais qui a abouti, grâce à la synergie de toutes les structures, la mutualisation des moyens, sans oublier la réactivité mais aussi la confiance de la DDT et des services de l'État. En milieu ouvert, sur les cours d'eau, c'est plus compliqué surtout avec la *Faxonius*, particulièrement invasive. »

Cours d'eau : pièges et acquisitions de connaissances

Sur les cours d'eau, en effet, différentes méthodes ont été utilisées : nasses, pêches électriques et prospections nocturnes. Enfin, durant la période estivale, des mouilles ont été mises ponctuellement en assec par pompage. Il ressort que les pièges permanents (pièges expérimentaux), prospections nocturnes et mise en assec des mouilles par pompage, sont les méthodes les plus performantes. Les écrevisses capturées et les campagnes de piégeage ont permis au service scientifique d'étudier la biologie de la *Faxonius* et de définir des indices de présence, son habitat et son mode d'alimentation (lire encadré ci-dessous). Martial Durbec, du service scientifique, insiste sur le fait que « l'arrivée d'une nouvelle espèce invasive a bouleversé nos agendas. Cette expérience a été très enrichissante, avec l'expérimentation de nouvelles méthodes. Le travail réalisé avec nos partenaires, qu'il faut remercier encore, a tenu toutes ses promesses. Un coup de chapeau doit être décerné à notre collègue Martine Guilmet pour son implication. »

Bilans et perspectives

D'abord confidentielles, au regard des enjeux biodiversité que ces investigations représentent à l'échelle nationale, le public peut actuellement y avoir accès (articles scientifiques, presse, vidéo Youtube). Ces opérations de piégeage et de surveillance, puis l'analyse des données ont nécessité un très fort investissement humain, soit l'équivalent de 900 hommes / jours pour la période 2021-2022 (EPAGE Aveyron : 302 ; Fédération de pêche : 370 ; OFB : 78...).

À la demande de sa propriétaire, le petit étang sera prochainement remis en eau, mais restera sous surveillance. En 2025, les opérations de piégeage se poursuivent. Des opérations spécifiques seront menées pour vérifier l'absence de *Faxonius* à l'aplomb du plan d'eau et éviter toute remontée vers ce secteur au cours des années à venir. Mise en place, également, d'un grand piège sur la partie médiane du ru d'Inières. Les pêches prévues au mois de mai pour tenter de capturer des femelles portant des œufs ont été perturbées à cause de débits trop élevés. Autre gros chantier prévu cette année, l'étude du second foyer de *Faxonius*, situé à une trentaine de kilomètres à l'aval de Rodez, où les effectifs en 2024 étaient importants. L'étude portera notamment sur l'impact qu'elle occasionne aux espèces emblématiques et rares des gorges de l'Aveyron. « Aujourd'hui, conclut Marion Sudres, directrice de l'EPAGE Aveyron-Amont, nous sommes très satisfaits du travail accompli. Les connaissances acquises concernant la biologie de la *Faxonius*, son habitat, son alimentation, puis les méthodes de piégeage et leur performance, pourront servir à l'ensemble des gestionnaires européens. En 2025, l'acquisition de nouvelles données bénéficieront aux futurs programmes d'actions. » ■

Signaler la *Faxonius*

En cas de doute, photographier l'écrevisse, ou la tuer et la congeler avant de la faire identifier à Rodez, par un agent de l'OFB ou par le service scientifique de la fédération de pêche, Moulin de la Gascarie. Le transport d'écrevisses vivantes est formellement interdit.

■ **Indices de présence** / Les prospections nocturnes ont permis de repérer les indices de présence, c'est-à-dire, des caches nettoyées et des mues d'écrevisses. Un atout pour optimiser la pêche, bien qu'il soit difficile de différencier ces indices de présence entre l'écrevisse *Faxonius* et la « Signal ». Autre indice de présence, sachant que l'écrevisse façonne sa cache avec ses pinces, on peut remarquer autour d'une grosse pierre, de petits graviers clairs soulevés par l'écrevisse, qui a creusé son abri.

■ **Habitat** / L'installation d'une espèce invasive dans un nouvel environnement est conditionnée par la présence d'un habitat qui lui convient. Pour bien définir cet habitat, le service scientifique a, au préalable, mis au point une méthode lui permettant de décrire tous les faciès du ruisseau d'Inières (zones courantes, lentes, profondes ou pas), et de faire le diagnostic. À partir des données acquises au cours des prospections nocturnes sur le ruisseau d'Inières (2020-2023), soit 420 individus capturés, les scientifiques ont croisé les points de capture avec la description des faciès, pour définir l'habitat de *Faxonius*. Celui-ci se compose majoritairement de sable, et en substrat secondaire, d'argiles limons. De plus, sur les faciès, doit se trouver au moins 2 abris ou caches. Ces données permettent d'orienter les stratégies de piégeage, avec l'installation de pièges, et l'échantillonnage des autres suivis.

■ **Alimentation** / Trouver des ressources alimentaires est l'autre composante essentielle pour les espèces invasives. Martial Durbec du service scientifique, a pu déduire que la *Faxonius* est ultra spécialiste dans le ru d'Inières, contrairement à la Signal. Elles s'alimentent toutes les deux, de producteurs primaires : macrophytes, algues, détritus de branches, feuilles. Cependant, les juvéniles ont un régime alimentaire différent de celui des adultes, mais aussi de celui des juvéniles et adultes de « Signal ». Enfin, le régime alimentaire des adultes de *Faxonius* n'est pas le même que celui des juvéniles et des adultes de la « Signal ». Ceci révèle les fortes capacités d'adaptation de *Faxonius* pour coloniser de nouveaux milieux. Son régime alimentaire lui évite une forte contrainte à son installation que serait la compétition avec la « Signal ».

■ **Cycle biologique** / Dans le plan ou le cours d'eau, le service scientifique a capturé des femelles grainées (portent des œufs), au cours du mois de mai. La durée de développement des jeunes est bref. L'émancipation des juvéniles a lieu fin mai jusqu'à début juin. Les individus parviennent à se reproduire dans le cours d'eau. Les individus acquièrent la maturité sexuelle dès la première année. Sur le plan d'eau, la taille minimale des femelles était de 42 mm.

CAMPAGNE DE PUB 2025

Pour la première fois de son histoire, la fédération de pêche de l’Aveyron lance une campagne de publicité digitale. Les vidéos et les messages diffusés sur les réseaux sociaux Youtube, Facebook puis Instagram, se retrouvent également sur internet et la plateforme google. Les thèmes développés sur ces différents supports doivent inciter des internautes à découvrir ou pratiquer à nouveau la pêche de loisir.



LA PÊCHE DE LA TRUITE, AUX TECHNIQUES VARIÉES, RESTE TOUJOURS TRÈS APPRÉCIÉE.

Fédération ©



LA CAMPAGNE DE PUB, EXCLUSIVEMENT DIGITALE, A PERMIS DE METTRE EN VALEUR LES DIFFÉRENTS SERVICES DE LA FÉDÉRATION AVEYRONNAISE ET D'INFLUENCER POSITIVEMENT LA VENTE DES CARTES DE PÊCHE.

Comme le rappelle avec insistance Yvan Majorel, chargé de communication à la fédération, et créateur des images et des vidéos de cette campagne publicitaire, « ce projet n'aurait jamais pu exister sans le partenariat passé entre notre fédération et l'Agence départementale de l'attractivité et du tourisme de l'Aveyron. Nous avons pu en effet bénéficier des compétences d'Adeline Demarquois et Muriel Hennessy, toutes deux spécialistes de l'insertion et de l'analyse de campagnes publicitaires sur les supports numériques. Adeline sur tout ce qui concerne l'univers de Google et internet, et Muriel pour la partie Meta, avec Facebook et Instagram. »

Plaisirs de la pêche

La première phase de la campagne, s'est déroulée du 20 février au 15 mars 2025, pendant la période de l'ouverture de la pêche en 1^{re} catégorie, qui a eu lieu le 8 mars dernier. Une période particulièrement importante pour la vente des cartes de pêche.

« Pour capter l'attention des internautes, pêcheurs et non pêcheurs, j'ai réalisé des images autour de trois thèmes porteurs, mis en évidence dans le second Schéma départemental de développement du loisir pêche, récemment achevé, puis validé par notre conseil d'administration. D'abord l'immersion dans la nature, au bord de l'eau, synonyme de détente. C'est là que l'on peut se vider la tête, et laisser de côté les problèmes. Ce thème de l'immersion permet en effet, de faire ressortir les passerelles "naturelles" qui existent entre la pratique de la pêche et d'autres activités de pleine nature, comme la photographie, la randonnée, le VTT, etc. Alors pourquoi pas cette année prendre un bol d'air à la pêche, à l'occasion d'un week-end de randonnée ? Voilà le message que nous avons souhaité faire passer. Si vous aimez la nature, et bien sachez qu'avec la pêche vous ne serez pas déçus, car notre département possède des trésors ! »

Valeurs sûres

La partie de pêche, qui est le second thème traité, montre tout naturellement des pêcheuses et des pêcheurs en action, heureux d'avoir capturé des truites arc-en-ciel ou fario, ces dernières étant photographiées ou filmées dans des secteurs parfois exceptionnels, où coulent des rivières qui font évidemment envie. Cependant, bien que la capture d'un poisson soit la finalité de la pêche, un troisième thème, celui du partage et de la convivialité, est développé. Ce sont à l'évidence des valeurs fortes que l'ensemble des adhérent(e)s cultivent et apprécient toujours. La pêche de loisir souvent pratiquée individuellement, n'empêche pas de se retrouver autour d'une bonne table ou d'un casse-croûte au bord de la rivière. Au contraire. C'est le moment idéal pour commenter sa matinée de pêche, raconter des anecdotes, parler de tout et de rien, mais toujours dans la bonne humeur.

La pratique de la pêche reste un vecteur de lien social solide, une notion que cette campagne publicitaire a le mérite de rappeler ou faire découvrir.

Plus de notoriété

À l'issue de cette première phase, les statistiques indiquent qu'au total, tous supports concernés, près de 784 257 impressions ont été enregistrées. Par impression, il faut comprendre le nombre d'utilisateurs qui aurait vu le contenu de la campagne en ligne. Le conditionnel s'explique par le fait qu'un même utilisateur peut consulter plusieurs fois. Dans le détail, il apparaît que Meta (Facebook et Instagram) a capté l'attention de 114 220 internautes. Parmi eux, 11 964 ont cliqué pour aller sur le site internet de la fédération. Ensuite, les vidéos mises en ligne sur Youtube et la plateforme Google ont bénéficié de 4 300 vues, suivies de 3 016 clics vers le site de la fédération départementale de pêche. Un chiffre très intéressant car près de 3 700 internautes sont ensuite allés visiter le site *carte de pêche.fr*, avec à la clé des achats potentiels. « Une chose est certaine, en créant du trafic, c'est-à-dire en faisant circuler à tout moment des images, sur les supports numériques, la fédération départementale de pêche et ses différents services ont bénéficié d'une notoriété supplémentaire. Le nombre de vues est très encourageant. De plus, cette campagne a certainement influencé les bons résultats concernant la vente des cartes de pêche, entre le 19 février et le 8 mars (+ 239 qu'en 2024). Cependant, nous devons tenir compte de la météo pour lancer les prochaines campagnes, sur la pêche du brochet, du 12 avril au 8 mai, puis sur la pêche en été, du 22 juillet au 15 août. En effet, dès qu'il pleut, les ventes ralentissent. La quatrième phase programmée à partir de septembre concernera les pêches d'automne », conclut le chargé de communication. ■



LES PARCOURS DE PÊCHE DES CARNASSIERS FONT DEPUIS LONGTEMPS LA RÉPUTATION DU DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON.

Fédération ©

Piscator

Directeur de la publication : Jean Couderc
Rédacteur : Christian Valenti
Comité de rédaction : Claude Alibert / Jean-Claude Bru / Jean Couderc / David Joffre / Christophe Lavernhe / Stéphane Sol / Élian Zullo
Graphisme : Gilles Garrigues
Impression : Centre Presse - 40 000 ex. ISSN 1968-2093

Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Moulin de la Gascarie - 12000 RODEZ
Téléphone : 05.65.68.41.52
E-mail : contact@pecheaveyron.fr

www.
pecheaveyron.fr

Suivez-nous sur



La pêche au cœur du tourisme aveyronnais

La pêche de loisir bénéficie toujours d'une excellente image auprès du grand public. Cet été, en partenariat avec des offices de tourisme, la fédération départementale de pêche propose de nombreuses activités en direction des jeunes et des familles. Le choix important d'hébergements « pêche », consolide sa place d'acteur économique.



PRESQU'ÎLE DE MONTREDON SUR LE LAC DE PONT-DE-SALARS.

Fédération ©

N'en déplaise aux partis animalistes, qui depuis des années réclament l'interdiction pure et simple de la pêche de loisir (rien que ça !), de nombreux jeunes, souvent accompagnés de leur famille continuent dans la joie et la bonne humeur de fréquenter nos rivières et lacs et plans d'eau aveyronnais. Il est quand même bon de rappeler à ces associations d'extrémistes, que la France, compte encore aujourd'hui 1,4 million d'adhérent(e)s, toutes générations confondues, qui aiment et pratiquent la pêche de loisir. Il est vrai que cette activité de pleine nature, appréciée tout au long de l'année, l'est peut-être encore davantage pendant l'été. Pendant les vacances, dans un coin bien abrité du soleil, en matinée ou le soir à la fraîche, qui n'a pas envie de pêcher les pieds dans l'eau ? Ce sont bien ces moments de détente et de retour vers la nature qui font la force de ce loisir. Enfin l'esprit est au repos pour profiter du moment !

Rendez-vous d'été

Pendant les mois de juillet et d'août, les responsables de la fédération ont donc souhaité que la pêche de loisir, comme d'habitude, compte parmi le panel d'animations estivales. À travers tout le département, le réseau associatif pêche a multiplié les rendez-vous. Pêche de l'écrevisse, ateliers d'initiation à la pêche et aux milieux aquatiques, lâchers de truites, ouverture quotidienne du lac des Picades sur l'Aubrac. Au total, 13 sites ont été sélectionnés pour accueillir les ateliers pêche et nature (lire page 3). Pour celles et ceux qui voudraient pratiquer la pêche, mais n'osent pas encore, voilà une belle occasion à saisir. Des professionnels compétents et du matériel adapté et de qualité disponible au cours des sessions permettront de débiter dans les meilleures conditions. Outre ces rendez-vous, il est par ailleurs possible de visionner des tutos de l'école de pêche fédérale : pêche au coup, pêche de l'écrevisse. Cet été, et tout au long de l'année, il est également possible de consulter le réseau d'hébergements pêche et sélectionner le gîte, l'hôtel, le camping, etc., de son choix (www.pecheaveyron.fr *Pêcher en Aveyron* puis *Hébergements*).

OFFICES DE TOURISME ET ÉCOLE DE PÊCHE

À travers tout le département de l'Aveyron, l'école de pêche fédérale propose de nombreux rendez-vous aux jeunes et aux familles qui souhaitent s'initier à la pêche de loisir. Sur des sites accueillants, sécurisés et poissonneux, les animateurs diplômés abordent des techniques simples, à la portée de tous. Pour en savoir plus, consulter le site internet de la fédération : www.pecheaveyron.fr (Apprendre à pêcher puis Agenda des animations).



Fédération ©

DÉCOUVREZ
SUR YOUTUBE
NOS VIDÉOS DE PÊCHE
EN AVEYRON



FLASHÉZ-MOI
ET RETROUVEZ-NOUS
AU BORD DE L'EAU !



FÊTE DE L'ÉCREVISSE À MARCILLAC

Samedi 19 juillet, l'Union des Pêcheurs Ruthénois (UPR) organisera comme l'année précédente la fête de l'écrevisse. Activité gratuite. Rendez-vous à 14h à l'aire de camping-car, située en bordure du crêneau dans le village. Matériel fourni sur place. À l'issue de la partie de pêche, des pêcheurs, experts cuisiniers, prépareront les écrevisses, partagées ensuite entre tous les convives présents.



LE BLOC-NOTES DU PÊCHEUR



HÉBERGEMENTS PÊCHE EN AVEYRON

Le département de l'Aveyron propose à tou(te)s les passionné(e)s un grand nombre d'hébergement labellisés pêche, soit près de 130 adresses à contacter. Gîtes, appartements, maisons individuelles, hôtels, bases de loisirs, campings. À découvrir sur www.pecheaveyron.fr (rubrique *Les hébergements pêche*).

ARTICLES DE PÊCHE ET APPÂTS

Pour connaître la liste des commerces proches de chez vous ou de votre lieu de vacances, consulter le site www.pecheaveyron.fr (rubrique *Préparer sa partie de pêche*). Les magasins spécialisés sont situés sur les communes d'Espalion, Luc-La Primaube, Millau, Onet-le-Château, Saint-Affrique, Sébazac-Concourès et Villefranche-de-Rouergue.

En famille au lac des Picades



Le site est ouvert tous les jours pendant les grandes vacances scolaires. En juillet et août, venez profiter d'un petit lac magnifique niché dans la forêt domaniale de l'Aubrac. Situé à 1 000 mètres d'altitude, le lac des Picades est apprécié pour ses berges et sous-bois bien ombragés et rafraîchissants. Un lieu idéal pour organiser un pique-nique entre amis ou en famille, réunis pendant les vacances d'été. L'occasion aussi de capturer quelques jolies truites qui feront la joie des convives !

Horaires d'ouverture : 9h-18h30 en juillet et août.
Tarifs : forfait : 18 euros (6 truites maximum).
Vente de cartes « journalières » ou « découverte » (moins de 12 ans) sur place.

Renseignements :
Fédération de pêche : 05.65.68.41.52.
En direct du site / Serge Guiot : 06.86.18.12.42.

Les AAPPMA au cœur du territoire

Des manifestations toute l'année

Après avoir évoqué le nettoyage des berges puis les Ateliers pêche et nature, des AAPPMA s'investissent dans d'autres projets. Stages et concours, troc-pêche ou fête de l'écrevisse. Faute de place, nous avons retenu les manifestations les plus médiatisées et les mieux connues des pêcheurs et du grand public.

C'est le plus souvent sur des territoires de pêche à la notoriété bien établie que sont imaginées et organisées, une, voire plusieurs manifestations. Mais la géographie ne suffit pas. Faut-il encore disposer sur place, de bénévoles assez nombreux et motivés. Vincent Salgues, président de l'AAPPMA de Saint-Geniez-d'Olt-et-Cabanac ajoute un point important. « Il faut aussi essayer de se renouveler, car la rengaine, c'est ce qui tue le bénévolat ! Les lâchers de truites, pourtant si utiles, finissent par lasser. Heureusement, notre AAPPMA a pu et su innover. D'abord avec le stage pêche de la carpe pour les jeunes, prévu pendant l'Enduro de Cabanac, puis cette année en mai, avec le premier Open de pêche au coup à l'américaine préparé avec le Team Passion Pêche 12. En janvier, on a également repris l'organisation du Trophée des

Glaces dont s'occupait l'ACCN*. Tout ce travail, bénéfique à la pêche et au commerce local est aujourd'hui reconnu. Par exemple, nous tiendrons un stand pour fêter les 100 ans du village. De son côté, la fédération a subventionné en 2025 une partie des panneaux réglementaires placés autour du barrage. Les infos publiées chaque semaine sur notre page Facebook, créent aussi du lien autour de notre AAPPMA, très heureuse et fière de valoriser et partager un territoire de pêche aussi formidable », conclut son président. Une autre manifestation d'envergure, le Marathon feeder, lancé en 2017 par Gilbert Lorient, président de l'AAPPMA de Pont-de-Salars, et le Team pêche Lévézou, est devenue un classique, qui dépasse largement les limites du département.

Salon et troc pêche

Un tout autre type de projet, le troc-pêche, connaît une progression remarquable. Créée en 2020, à l'initiative de Mathieu Molles et Clément Juvet, devenu président de l'Union des Pêcheurs Ruthénois (UPR), cette manifestation reste « un lieu de rencontres et d'échanges très apprécié, venu combler, modestement, le déclin du Salon de pêche

de Clermont-Ferrand », insiste Clément Juvet. « En 2025, nous avons souhaité passer à la vitesse supérieure. La salle des festivités de Flavin a permis d'accueillir près de 1 500 visiteurs et servir 200 couverts. Côté commerce, 12 vendeurs pros et 40 stands amateurs ont répondu à l'appel. Nous avons également assuré la remise des prix du Challenge Henri-Hermet, et du concours de pêche de carnassiers organisé à Baraqueville. Des débats organisés à l'initiative de la fédération départementale de pêche, ont par ailleurs animé la journée. Ce que je constate est simple : plus le projet est d'envergure et forcément complexe, et plus il y a d'implication et de compétences qui s'affirment. Cela me dégage du temps pour gérer l'administratif et la communication. La réussite d'une manifestation est primordiale, car elle vient récompenser l'investissement et le savoir-faire des bénévoles », conclut le représentant de l'UPR.

Écrevisses et tombolas

Parmi les autres actions, il faut signaler aussi le grand loto et la tombola ou encore les concours de pêche (plus classique), qu'organise chaque année le Ver rouge. « C'est pour nous une évidence, nous explique son président Patrick Marty, la vente des cartes de pêche ne suffit pas à équilibrer l'achat des truites surdensitaires, l'entretien des plans d'eau et les actions en direction des jeunes. La force de notre AAPPMA ce sont ses bénévoles, leur générosité, et c'est grâce à eux que sur notre secteur, la pêche associative fonctionne et anime les villages ». Enfin, la fête de l'écrevisse n'en finit pas de rassembler du monde. Le 19 juillet prochain, pour sa 4^e édition, les bénévoles de l'UPR accueilleront et initieront à cette pêche ludique jeunes et moins jeunes, avec à la clé une dégustation d'écrevisses et un apéritif, offerts aux convives. Une autre manière de faire découvrir la pêche associative et ses multiples facettes. Encore un grand merci à tous les bénévoles ! ■

* Association Carpes, Carnassiers, Nature.



Fédération ©

LE PREMIER OPEN DE PÊCHE AU COUP À L'AMÉRICAIN
ORGANISÉ SUR LE BARRAGE DE CASTELNAU-LASSOUTS-LOUS,
A RÉUNI EN MAI DERNIER, 24 ÉQUIPES (48 PÊCHEURS),
QUI ONT CAPTURÉ AU TOTAL 1 082 KG DE POISSONS.

RETROUVEZ PISCATOR SUR
pecheaveyron.fr

Retrouvez-nous aussi sur



PROCHAIN NUMÉRO :
JANVIER 2026